



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### allocations et ressources

Question écrite n° 115728

#### Texte de la question

M. Jacques Desallangre attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes des associations de handicapés qui viennent de lancer une pétition nationale intitulée « Urgence d'un véritable revenu d'existence ». En effet, la loi du 11 février 2005, résultat de l'un des trois chantiers prioritaires lancés par Jacques Chirac, ne répond pas aux attentes ni aux besoins des personnes en situation de handicap notamment sur la question des ressources (allocation adulte handicapé, pension d'invalidité, minimum vieillesse). Aujourd'hui de nombreuses personnes n'ont toujours pas accès à la formation et à l'emploi. Le taux de chômage des personnes en situation de handicap est trois fois supérieur à la moyenne. Cette discrimination est intolérable. En outre, les personnes qui sont dans l'impossibilité de travailler de par leur situation de handicap n'ont toujours aucune garantie quant à l'attribution d'un revenu d'existence décent. Les associations avancent cinq mesures prioritaires à adopter avant la fin du mandat présidentiel. Celles-ci portent notamment sur l'augmentation des pensions d'invalidité et l'AAH, l'élargissement des conditions d'accès au complément de ressources et à la majoration vie autonome, la suppression de la prise en compte des ressources du conjoint pour l'AAH, etc. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement sur ces propositions et, en cas de réponse positive, sous quel délai le Gouvernement envisage de prendre les dispositions nécessaires pour répondre favorablement aux associations qui oeuvrent dans le domaine du handicap.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Desallangre](#)

**Circonscription :** Aisne (4<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 115728

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

#### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 16 janvier 2007, page 497